



Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades

# COMMUNE DE VINÇA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### n° 20240523037 • Modification de la composition de la Commission Municipale Bail Emphytéotique Administratif (BEA)

Le jeudi 23 mai 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 17 mai, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

**12 présents :** Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Christine MILÉSI, Christian BERNARD, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Arnel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

**5 absents :** Lucette ORTIZ-CASTILLO ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, René DRAGUÉ ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Robert JASSEREAU excusé, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Arnel BRIAND.

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

#### Monsieur le Maire,

**Rappelle** que par délibération n° 20230907053 en date du 7 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vinça a attribué le nombre de siège de la Commission Municipale Bail Emphytéotique Administratif (BEA) à caractère permanent selon la répartition suivante :

- GUÉRIN Bruno, Maire et Président de droit
- MENDOZA Jean-Pierre
- MILÉSI Christine
- CASENOVE Gérard
- GONTRAN Florence
- JASSEREAU Robert
- PAGÈS Solveig

**Rappelle** que pour les Communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale » ;

**Rappelle** que les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L.2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article) ;

**Expose** que suite au décès de Monsieur Gérard CASENOVE, il y a lieu de désigner un nouveau membre de ladite Commission Municipale ;

**Propose** au Conseil Municipal de ne pas procéder au scrutin secret (unanimité requise) et de désigner Madame Cécile DRAPIER, Conseillère Municipale, 6<sup>ème</sup> membre de la Commission Municipale Bail Emphytéotique Administratif en remplacement de Monsieur Gérard CASENOVE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 16 voix pour,**

**Approuve** de ne pas procéder au scrutin secret ;

**Désigne** Madame Cécile DRAPIER, membre de la Commission Municipale Bail Emphytéotique Administratif (BEA) en remplacement de Monsieur Gérard CASENOVE selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 30/05/2024



ID : 066-216602300-20240523-20240523037-DE

GUÉRIN Bruno, Maire et Président de droit
MENDOZA Jean-Pierre
MILÉSI Christine
GONTRAN Florence
JASSEREAU Robert
PAGÈS Solveig
DRAPIER Cécile

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



**Le Maire,**

**Bruno GUÉRIN.**

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 066-216602300-20240523-20240523037-DE

